

Documentaire

Henri Bourassa et la Chaire d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal

Lionel Groulx, ptre

Volume 6, Number 3, décembre 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301537ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301537ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Groulx, L. (1952). Documentaire : henri Bourassa et la Chaire d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6(3), 430–439. <https://doi.org/10.7202/301537ar>

DOCUMENTAIRE

HENRI BOURASSA ET LA CHAIRE D'HISTOIRE DU CANADA À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

A qui attribuer le mérite de cette fondation? Il semble bien que ce soit à cet homme qui vient de mourir et qui fut un magnifique semeur d'œuvres et d'idées.

10. — *Le discours Haldane.* — Dans le *Devoir* du 3 septembre 1913, Henri Bourassa, fondateur et directeur de ce journal, rendait compte d'un récent et important discours de lord Haldane, haut-chancelier d'Angleterre, devant le Barreau canadien. Le discours avait eu large écho dans la presse londonienne et américaine. Entre maintes idées générales, le haut-chancelier avait insisté en particulier sur celle-ci "qu'aucun homme de loi, en pays britannique surtout, ne possède les éléments de la science légale s'il ne connaît à fond, non seulement l'histoire du droit proprement dit, mais l'histoire du peuple pour qui et par qui les lois sont faites". Sur quoi, le directeur du *Devoir* se permet le même jour les commentaires suivants:

Il faut bien l'avouer, l'enseignement de cette histoire, fait de manière à inculquer à la jeunesse canadienne la connaissance véritable des droits et des obligations du peuple canadien, est déplorablement défectueuse, ou plutôt inexistante, dans nos maisons d'enseignement secondaire et supérieur, anglaises comme françaises.

La plupart des hommes qui font les lois et les appliquent, au Canada, ignorent les principes fondamentaux et les racines historiques de notre constitution.

Cette lacune est particulièrement frappante dans notre province à cause de la double origine de nos lois. Nos juriconsultes les plus remarquables sont fort versés dans la connaissance du Code Napoléon, du vieux droit coutumier français et de la jurisprudence des tribunaux de France. Combien ont étudié les éléments de notre droit constitutionnel suivant la méthode historique préconisée par lord Haldane?

20. — *Une lettre à M. Henri Bourassa.* — Le 5 octobre 1913
j'adresse à M. Bourassa la lettre qui suit :

Monsieur Henri Bourassa,
Directeur du *Devoir*,
MONTREAL,

Cher Monsieur,

En reprenant l'autre jour mon cours d'histoire du Canada sur la domination anglaise, j'y ai retrouvé, sous forme de note, un renvoi, d'une encre assez récente, à l'un de vos articles de ces derniers temps. Je m'en suis souvenu pour rappeler à mes élèves les exigences actuelles du public, pour leur signaler les convictions profondes qu'ils doivent aller demander à l'histoire de leur pays. Je me suis demandé, du même coup, s'il ne conviendrait pas de renseigner quelque peu nos publicistes sur les efforts que nous faisons actuellement dans les collèges pour l'éducation du patriotisme par l'enseignement de l'histoire nationale.

Vous écriviez dans le *Devoir* du 3 septembre, à propos du discours de lord Haldane au Barreau, ces réflexions plutôt sévères, ce me semble, sur l'éducation patriotique donnée dans nos maisons d'enseignement: "Il faut bien l'avouer, l'enseignement de cette histoire (de l'histoire de l'Angleterre et de celle du Canada) fait de manière à inculquer à la jeunesse canadienne la connaissance des droits et des obligations du peuple canadien, est déplorablement defectueux, ou plutôt inexistant, dans nos maisons d'enseignement secondaire et supérieur, anglaises comme françaises."

J'ignore, cher Monsieur, le caractère des études historiques dans les *High Schools* et les *Collegiates* d'Ontario; je ne connais point la valeur du cours de droit constitutionnel professé dans nos universités. Mais ne craignez-vous point d'avoir manqué quelque peu de justice envers les professeurs de l'enseignement secondaire français de la province de Québec?

Vous apportez, comme preuve de votre assertion, l'ignorance déconcertante de la plupart de nos législateurs et de nos magistrats en matière de droit constitutionnel. Et certes, cette ignorance est indéniable, et il est permis à chacun de la constater trop souvent pour la pouvoir mettre en doute. Et elle s'explique, partiellement du moins, par l'insuffisance presque absolue de l'enseignement de notre histoire, il y a trente, vingt et même dix ans. Si j'osais apporter mon propre témoignage, je vous avouerais que, sorti du collège vers 1900, je n'emportai pour tout bagage de cette espèce que le fruit de mes lectures

personnelles sur l'histoire canadienne. J'ajouterai même qu'avec tous ceux de ma génération j'avais peut-être éprouvé plus que de la tiédeur pour une histoire qu'on nous faisait apprendre dans un manuel des écoles primaires — assez mal fait du reste — et que nous traitions avec un peu moins de respect que les annales des Ninivites et des Babyloniens.

Mais si j'en crois mes souvenirs et mes constatations actuelles, il me semble qu'il y a bien au moins dix ans que ce régime regrettable a pris fin. Bien des causes y ont contribué. Toutes nos luttes politiques si ardentes depuis vingt ans autour des questions scolaires, le réveil national qui s'en est suivi, la fondation de la *Société du parler français*, la fondation de l'*Association catholique de la Jeunesse canadienne-française*, avec son programme des questions nationales; et — je n'ai point peur de le reconnaître — la fondation aussi de la *Ligue nationaliste*; et surtout la *nationalisation*, si j'ose ainsi parler des sujets de composition française au baccalauréat de Rhétorique, et par une conséquence naturelle, des sujets de composition dans les classes, toutes ces causes et bien d'autres nous ont ramenés forcément à une étude plus méthodique et plus approfondie de l'histoire de notre pays. Il n'est pas téméraire d'affirmer que l'enseignement de l'histoire du Canada a été complètement réformé, renouvelé; j'oserais même dire, créé dans nos collèges depuis environ dix ans. Ici, à Valleyfield, nous y consacrons deux années, celle de Belles-Lettres et celle de Rhétorique, à raison de deux heures de cours par semaine. Je suis assuré qu'un régime analogue existe dans la plupart des collèges et des séminaires de la province. Je sais bien, hélas! que nous n'avons pas encore de manuel officiel pour l'enseignement secondaire. Mais en beaucoup de nos maisons, — et c'est le cas pour Valleyfield, — nos élèves ont entre les mains, le cours-manuscrit de leur professeur d'histoire, cours suffisamment approprié à leurs besoins et à leur intelligence. Me permettez-vous de vous apporter quelque chose de plus précis, quoiqu'un peu personnel? Je connais un peu le manuel de Valleyfield pour l'avoir rédigé moi-même, il y a tantôt huit ans, à l'usage de mes rhétoriciens de ce temps-là! Certes, je ne m'en dissimule point les imperfections. Mais je sais qu'il contient, en neuf cents pages de texte environ, toute la substance de nos meilleurs historiens: Ferland, Garneau, Chapais, Salone, Gérin-Lajoie, Decelles, etc., etc. Dans la partie qui a pour objet la domination anglaise, je sais par exemple, que tous les régimes politiques depuis 1764 jusqu'à 1867 sont assez longuement exposés, quelquefois même avec le texte des statuts, de façon à mettre en lumière l'évolu-

tion progressive de nos libertés politiques. Toutes les luttes constitutionnelles de Bédard, de Papineau, de Lafontaine, de Cartier y sont racontées en de larges chapitres. Il s'y rencontre aussi des chapitres conclusifs où l'on démontre la situation juridique de la langue française depuis 1760, le rôle des Canadiens-français dans la conquête des libertés constitutionnelles. Au chapitre de la Confédération, les élèves apprennent sans doute l'histoire de la *Conférence de Québec*, les attributions du pouvoir central et des pouvoirs provinciaux, les clauses concernant la langue française, le mariage et les droits scolaires des minorités. Mais ils y apprennent aussi les avantages de la Confédération au point de vue commercial, militaire, religieux et national. J'y vois encore un développement sur les *inconvenients* du régime fédéral, et une conclusion qui vient établir le caractère *anglo-français*, — et non *anglo-saxon* — de la Confédération canadienne. Plus loin, à propos de l'article 93 relatif aux minorités, c'est toute la question scolaire dans les diverses provinces de la Puissance qu'on expose par le menu. Puis, pour terminer, des notes sur les limites de notre autonomie, sur les perspectives de l'indépendance, de l'annexion aux États-Unis, et sur l'avenir des Canadiens-français. J'ajoute enfin que dans nos cercles d'études de l'A.C.J.C. — ils existent dans presque tous nos collèges — les questions nationales sont constamment à l'ordre du jour, et l'on y aborde prudemment mais franchement presque tous les graves problèmes de l'heure actuelle.

Or, en face de ce que je crois être, un peu naïvement peut-être des progrès réels, je me demande, en tenant compte de la réceptivité intellectuelle très relative des élèves de l'enseignement secondaire, je me demande si, à part les perfectionnements toujours opportuns même aux meilleures méthodes, l'on peut exiger davantage de nos professeurs d'histoire. Puisqu'après tout ils ne sont point des professeurs de droit constitutionnel ni des écoles supérieures, peuvent-ils et doivent-ils donner un enseignement plus substantiel et plus élevé?

Je vous prie de croire, cher Monsieur, que ma question est très loyale et dépouillée de toute vaine suffisance. L'on rencontre de moins en moins dans nos collèges la croyance au dogme de la perfection absolue qu'un sénateur nous reprochait si peu aimablement au congrès de la langue française. J'y retrouve plutôt le désir réel de se maintenir à la hauteur de la tâche et la bonne volonté constante d'obtempérer aux exigences légitimes du public intelligent. Si nous méprisons les attaques hargneuses des ennemis masqués qui poursuivent

un tout autre but que celui qu'ils affichent, nous sollicitons et nous accueillons avec reconnaissance les avis des hommes sincères, des esprits désintéressés et qui ont qualité pour aborder ces graves questions.

Croyez-moi,

Votre très dévoué,

L.-A. Groulx,
prêtre

Cette lettre parut dans le *Devoir* du 27 octobre de la même année.

30. — *Intervention de M. l'abbé Emile Chartier.* — M. Bourassa me demande la permission de publier ma lettre du 5 octobre dans son journal. "Je veux bien vous donner raison, m'écrivait-il; mais j'aimerais savoir en combien de collègues, la réforme s'accomplit." M. l'abbé Chartier, alors professeur de rhétorique au Séminaire de Saint-Hyacinthe (Québec), apporte son témoignage qui paraît dans le *Devoir*, les 8 et 10 novembre 1913. Le professeur de Saint-Hyacinthe donne loyalement raison à M. Bourassa pour le passé:

Nous l'avouons: avant 1891, avant 1900 même, les faits et gestes de Sémiramis, d'Alexandre, de César et de Napoléon, nous étaient bien plus familiers que les exploits militaires de Salaberry, de Montcalm et de Dollard, que les prouesses parlementaires des Bédard, des Lafontaine et des Cartier. Mais aussi, qui eût cru, alors, que nos annales eussent de quoi séduire le cœur des petits Canadiens? Qui eût pensé à en faire un instrument d'éducation? Entendait-on parler beaucoup du Canada à l'école primaire? L'étonnant, c'est que les collègues n'eussent pas emboîté le pas.

Pour justifier néanmoins les collègues, M. Chartier repasse les diverses étapes du réveil patriotique au Canada, étapes que, d'après lui, l'on ne saurait retracer au delà des années 1900, 1902: fondation de la *Société du Parler français*, qui suscita "en faveur de notre langue, un mouvement qui n'est pas prêt de s'arrêter"; 1904, fondation de l'*Association catholique de la jeunesse canadienne-française* qui vise à constituer "une élite parmi la masse juvénile" et qui espère y parvenir, "en développant dans l'âme des jeunes les deux éléments de notre patriotisme, la foi intégralement catholique, l'esprit profondément national..." Puis, "après 1902 enfin, prit corps le nationalisme, nous voulons dire cette doctrine qui enseigne à

mettre au-dessus de tout l'intérêt canadien et à laisser se développer chaque race suivant ses qualités propres". M. Chartier invoque aussi, à la décharge des collègues, la carence des manuels d'histoire du Canada, celui de l'abbé Laverdière, adopté un temps, croit-il, par toutes les maisons d'enseignement secondaire, "compilation assez indigeste de faits presque exclusivement militaires", qui "escamotait, ou à peu près, l'histoire de la domination anglaise". M. Chartier évoque enfin la pratique de l'examen en Histoire du Canada, examen subi en anglais par les collégiens d'avant 1892. "Condamnés à traduire péniblement le manuel en vue de l'examen, ils (les collégiens) reportent d'instinct sur l'histoire elle-même le dégoût que leur inspirait cette fastidieuse besogne."

Et M. Chartier d'avouer franchement:

"Avec M. l'abbé Groulx, avec tous ceux qui s'aviseront de se prononcer là-dessus, nous le reconnaissons volontiers; avant 1892, avant 1902 même, l'éducation du patriotisme n'était pas celle-là dans nos collèges".

Mais M. Chartier ne néglige point de faire leur part aux réactions récentes de l'enseignement secondaire: part faite dans l'examen du baccalauréat aux sujets de composition tirés de l'histoire nationale; lacunes des manuels corrigées dans les classes par des lectures appropriées, orientation des académies collégiales vers des études d'histoire canadienne; enseignement plus poussé de la littérature canadienne et de la géographie canadienne. Le professeur s'arrête là. Nos collègues, "destinés à l'instruction secondaire et non supérieure, se montrent, estime M. Chartier, "avec les moyens dont ils disposent actuellement, à la hauteur de leur tâche". Aux universités de s'acquitter de la leur. Et spécialement, à propos de ce cours d'histoire constitutionnelle réclamé par M. Bourassa, il ajoute: "Mais vraiment, est-ce bien à eux qu'il appartient de s'immiscer dans ce dédale où se débrouillent avec peine les experts eux-mêmes? Un pareil cours ne relève-t-il pas plutôt du programme universitaire?" C'était réclamer un enseignement supérieur de l'Histoire du Canada.

40. — *M. Bourassa réclame une chaire d'histoire.* — Dans le *Devoir* du 19 novembre 1913, M. Bourassa reprend le débat. Il donne crédit aux collègues pour les réformes accomplies; mais il estime toujours ouverte la question d'un enseignement supérieur de l'histoire du Canada: "J'ai parlé des lacunes de l'enseignement histori-

que, *en fonction des problèmes nouveaux qui surgissent*, et j'ai signalé ces lacunes, non seulement dans les collèges, mais dans les maisons d'enseignement *supérieur*, c'est-à-dire à l'Université". Dans ce même article du *Devoir*, M. Bourassa expose donc carrément la nécessité d'une chaire d'Histoire du Canada. Son article porte, du reste, en sous-titre: *Une chaire d'Histoire*. Ici il faut citer en entier la dernière partie de cet article:

Une nouvelle école politique, fortifiée de l'appui de formidables intérêts financiers, a entrepris de transformer radicalement la base et l'objectif principal du patriotisme canadien. Elle s'efforce de démontrer aux Canadiens qu'ils ont envers l'Angleterre des obligations morales, constitutionnelles et matérielles qui leur font un devoir d'assumer des charges nouvelles et fort onéreuses. Cette "campagne d'éducation" se poursuit dans chacune des possessions britanniques, faussement appelées "autonomes".

C'est le problème le plus important qui se pose aujourd'hui dans tout l'Empire britannique. Quelles que soient la durée et les péripéties du débat, il ne peut aboutir qu'à l'une de ces deux fins: la rupture du lien colonial, ou la réorganisation constitutionnelle de l'Empire. Tout le reste ne sera qu'expédient temporaire.

Ce que je me demande, c'est si l'enseignement de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Angleterre prépare nos jeunes gens des classes dirigeantes à envisager ce problème avec compétence, soit comme hommes publics et conducteurs d'hommes, soit même comme simples citoyens.

Les observations de nos correspondants prouvent que l'on enseigne aux générations nouvelles à tirer de l'histoire les lumières qui leur permettent de comprendre les problèmes d'ordre purement national: origine de la Confédération, principe et fonctionnement de son mécanisme politique, droits des minorités religieuses et des races au Canada, etc. Il reste à faire le même travail pour expliquer aux citoyens de demain le mécanisme si complexe de l'Empire britannique, et leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs de *Canadiens* à l'égard de l'Angleterre et de l'Empire.

Naturellement, pour cette partie de l'histoire comme pour les autres, il serait absurde de prétendre que l'enseignement des collèges et des petits séminaires peut franchir les bornes des programmes d'enseignement secondaire. En rappelant cette vérité élémentaire, M. l'abbé Groulx a fait entendre,

avec non moins de justesse que de discrétion, que l'étude de l'histoire, pour être complète, doit se poursuivre à l'université.

En est-il ainsi, chez nous ?

M. l'abbé Groulx se borne à dire: "Je ne connais point la valeur du cours de droit constitutionnel professé dans nos universités." Moi non plus; mais si j'en crois les renseignements que m'ont donnés des universitaires, anciens et nouveaux, cet enseignement se borne aux notions strictement exigées par les examens professionnels. Il est donné aux seuls étudiants en droit par un professeur de la faculté. On lui accorde une importance et une place fort inférieures à l'étude des codes.

Du seul point de vue professionnel et procédurier, c'est juste: ces études ne sont guère propres à attirer des clients aux jeunes avocats.

Mais si l'on considère l'université comme autre chose qu'une simple école préparatoire à la pratique de certains métiers déterminés et interdits au commun des mortels; si l'on voit avant tout, dans l'Université, la pépinière où se forme la classe dirigeante de la nation, on ne saurait méconnaître l'importance d'y donner un enseignement supérieur de l'histoire, de développer, non seulement chez les futurs avocats, mais chez tous les jeunes gens, le goût des études propres à leur permettre de jouer leur rôle de chefs de société.

Les universités anglo-canadiennes l'ont compris. Les unes sont devenues des foyers d'impérialisme. D'autres, au contraire, réagissent énergiquement contre les doctrines nouvelles — qui ne sont, du reste, qu'une adaptation rajeunie de la vieille doctrine impériale héritée des Romains et pratiquée par l'Angleterre avant la Révolution américaine.

Il est urgent que nous regagnions le temps et le terrain perdus et qu'il s'établisse, à l'Université Laval ou en dehors de l'Université, une véritable chaire d'histoire, — où, bien entendu, l'on enseigne l'histoire vraie, sans souci des critiques et des objections des politiciens et des exploiters, qui redoutent par-dessus tout que de la connaissance des faits et des traditions se dégage une force qui résiste à leur emprise.

50. — *Conversation avec Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.* — Au cours de ces échanges de vues, je vins à Montréal assister à la célébration du centenaire de Louis Veillot. Il y avait, ce soir-là, conférences du Père Louis Lalonde, s.j., et de M. Edouard Montpetit. J'avais pris ma chambre à l'archevêché. Mgr Bruchési m'amena à l'Université dans sa voiture. Le long du chemin, il me demanda:

— M. Bourassa a-t-il répondu à votre lettre du 5 octobre dernier ?

— Oui, Monseigneur; il voudrait de plus amples renseignements sur l'enseignement de l'Histoire du Canada dans nos collèges.

— Évidemment, de reprendre l'archevêque, c'est assez désagréable pour nous. Mais, pour le reste, il faut bien l'admettre, M. Bourassa a parfaitement raison. Moi qui vous parle, je suis contraint d'en faire l'aveu, je ne sais rien de l'histoire de mon pays. J'ai étudié dans un Petit et un Grand Séminaire où d'excellents maîtres m'ont beaucoup parlé de la France, mais peu ou point du Canada.

— Vous n'êtes pas le seul, Monseigneur, osai-je risquer, à souffrir de cet état de chose.

Et je lui racontai un petit incident de mon séjour en France, en 1908. Je passais alors mes vacances au Manoir de Crech' Bleiz, en Bretagne, à titre d'aumônier de l'amiral de Cuverville. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, de passage à Londres pour le Congrès eucharistique international de cette année-là, vint à Crech' Bleiz saluer l'amiral rencontré autrefois, lors d'une croisière au Canada. L'amiral mit sa voiture à notre disposition pour la visite des environs. L'une de nos courses nous conduisit au monument des martyrs du Quiberon. Et Mgr Emard de s'écrier devant le monument :

— Voilà ce que c'est qu'un peuple qui a une histoire. Nous, nous n'en avons pas.

60. — *Autres entrevues avec Mgr Bruchési.* — Je ne raconte ces incidents que pour faire voir la déplorable déficience dont furent affligées au Canada français une couple de générations. En 1915 je devenais prêtre agrégé au clergé de Montréal. J'eus à traiter la question de mon *exeat* avec Mgr Bruchési. Les quelques entrevues qu'il m'accorda me permettent d'éclairer un petit point d'histoire. Et je suis heureux de rendre justice à l'archevêque de ce temps-là: ce fut lui et nul autre qui, le premier, songea à une réorganisation de l'Université de Montréal. Voici le propos qu'il me tenait dans les premiers jours de septembre 1915:

— Je ne vous destine pas au ministère paroissial. Je vous envoie au presbytère de Saint-Jean-Baptiste, mais je ne vous y nomme pas vicaire. Je veux aller vous chercher quand j'aurai besoin de vous. *Je songe à une réorganisation de notre Université. Cela prendra peut-être six mois, un an. Cela ne prendra pas plus d'un an.*

Environ deux semaines passèrent. Nous étions en pleine guerre. Le professeur de littérature française à l'Université de Montréal, M. René Gautheron, venait d'être mobilisé et quittait son poste. Il faisait d'ordinaire, au cours de la saison universitaire, vingt conférences publiques. Il fallait le remplacer. Mgr Bruchési me fit mander pour me dire :

— M. l'abbé Emile Chartier me fera dix conférences sur la littérature. Vous m'en ferez dix sur l'Histoire du Canada.

Le chiffre dix me parut excessif ; je proposai cinq conférences.

— Très bien, fit l'archevêque, vous m'en ferez cinq.

Et soulevant les feuillets de son calendrier, il ajouta :

— Vous ferez la première le 3 novembre prochain. Et j'irai la présider.

Ce qu'il fit.

* * *

Ce n'était pas encore la chaire. On appela cela un "Cours public d'Histoire du Canada". La fondation d'une chaire dépassait les moyens de l'Université. Dans sa réponse à une lettre de l'hon. Thomas Chase Casgrain qui, le 1er déc. 1915, l'avait félicité de l'inauguration de ce cours d'histoire du Canada, le recteur de ce temps-là, Mgr Gaspard Dauth, écrivait le 5 décembre suivant (voir *Le Devoir*, 7 décembre 1915) :

Il y a longtemps que la Faculté des arts songeait à lancer ce mouvement. Animée d'une ambition toute patriotique, elle a toujours rêvé de tourner de plus en plus l'esprit de ses élèves vers l'étude des choses canadiennes : histoire, institutions, géographie, littérature, langues, économie, politique. ...La pénurie financière dont elle souffre l'a jusqu'à présent privée du plaisir d'exécuter ce dessein.

En dépit de cette bonne volonté exprimée par Mgr Dauth, ai-je tort de penser que les articles de M. Bourassa, à l'automne de 1913, ne furent pas étrangers, tant s'en faut, à la fondation du cours de 1915 ?

Lionel GROULX, ptre